

# COMPTE RENDU

## Séance du Conseil Municipal du 24 septembre 2015

L'an deux mille quinze, le 24 septembre, le Conseil Municipal de la Ville d'ISSOUDUN régulièrement convoqué le 14 septembre 2015, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, Hôtel de la Mairie sous la présidence de M. André LAIGNEL, Maire.

**Etaient présents** : MM. André LAIGNEL, Dominique ROULLET, Mme Diane ZAMMIT, M. Michel BOUGAULT, Mme Carol LE STRAT, M. Jacques PERSONNE, Mme Anne-Elisabeth LE FELIC, M. Gérard SADOIS, Mme Jane-Marie CANDÉ, M. Eric HERVOUET, Maires-Adjoints, Mmes Magali MARTIN, Lucie BARBIER, M. Jean-Charles PAILLARD, Mme Hada BOUZID-GHEZIEL, M. Sébastien JACQUET, Mme Marcelle CHAMPAULT, M. Alex COSTANZO, Mme Sophie KRUPA, M. Daniel DELAGRANGE, Mme Marie-Madeleine LANGLOIS-JOUAN, M. Karim BOUSSABOUA, Mme Valérie GRABOWSKI, M. Didier CHAMPION, Mmes Marie des Neiges CHEZE, MM. Jean-Luc ROUSSEL, Régis BONNIN, Pierre BOGGIO, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés** : Maires-Adjoints et Conseillers Municipaux ayant donné procurations, Mme Isabelle BRUNEAU a donné procuration à M. André LAIGNEL, M. Daniel GUIET a donné procuration à M. Dominique ROULLET, M. Patrick SOIDET a donné procuration à M. Michel BOUGAULT, Mme Agnès NADOT a donné procuration à Mme Diane ZAMMIT, Mme Brigitte COLSON a donné procuration à M. Régis BONNIN,  
**Absente** : Mme Sabine RENAULT-SABLONIERE.

-----  
M. Le Maire ouvre la séance à 18 h 30 et indique les procurations suivantes :

Mme Isabelle BRUNEAU a donné procuration à M. André LAIGNEL,  
M. Daniel GUIET a donné procuration à M. Dominique ROULLET,  
M. Patrick SOIDET a donné procuration à M. Michel BOUGAULT,  
Mme Agnès NADOT a donné procuration à Mme Diane ZAMMIT,  
Mme Brigitte COLSON a donné procuration à M. Régis BONNIN,

Il présente le dossier unique inscrit à l'ordre du jour :

### **Dossier unique : Musée de l'Hospice Saint-Roch – donation de la Collection personnelle de ZAO WOU-KI - acceptation**

Il est précisé au Conseil Municipal que ZAO WOU-KI (1920-2013) est un peintre et graveur chinois naturalisé français en 1964. Rattaché à l'Ecole de Paris en 1950, puis à l'abstraction lyrique, il est selon la définition de Claude Roy «un des meilleurs peintres modernes de l'Occident parcourant une dizaine au moins de grands siècles de l'art chinois».

Son œuvre est très riche : portraits, natures mortes, huiles sur toiles de grand format, encres de Chine, calligraphies.

M. le Maire expose au Conseil Municipal l'objet de cette donation de la collection personnelle de ZAO WOU-KI.

.../...

Il précise que cette donation a un triple caractère exceptionnel :

- le premier caractère est de montrer des œuvres d'exception d'un grand artiste, ZAO WOU-KI appartenant à la deuxième partie de l'art du XX<sup>ème</sup> siècle,
- le deuxième caractère montre que cette collection personnelle reflète toute l'histoire de l'Art à travers les amitiés nouées par ZAO WOU-KI,
- le troisième caractère décrit l'ampleur de la donation comportant 90 œuvres, ensemble de peintures et sculptures d'une qualité exceptionnelle dont 58 de ces œuvres sont issues de peintres et d'artistes de grand renom et dont 40 de ces artistes ne sont encore pas présents dans les collections du Musée de l'Hospice Saint-Roch.

M. le Maire insiste également sur le fait que cette collection personnelle de ZAO va permettre au Musée d'avoir une visibilité nationale et internationale car beaucoup d'œuvres vont être présentées dans de grandes expositions internationales.

Dans ce contexte exceptionnel, M. le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter cette donation de Mme Françoise MARQUET épouse de ZAO WOU-KI.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette donation exceptionnelle de la collection personnelle de ZAO WOU-KI et autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette donation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 40.

Le présent compte rendu de la séance du Conseil Municipal de la Ville d'Issoudun du 24 septembre 2015 établi conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales est publié en Mairie à la date du 2 octobre 2015.

Le Maire,

André LAIGNEL